

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 7 décembre 2017

ARRETE

Article 1 : La commission d'expertise scientifique

section CNU 21 : « Histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux »

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
AURELL	Martin		ACKERMANN	Delphine	
BOISELLIER	Stéphane		BODIOU	Lydie	
BRIAND	Michel		CARRIVE	Mathilde	
DIEUDONNE GLAD	Nadine		DEWEZ	Harmony	
GALDERISI	Claudio		KURDZIEL	Emilie	3 ^{ème} Vice-Présidente
LAFOND	Yves	Président	LEMAITRE	Séverine	1 ^{ère} Vice-Présidente
MICHEL	Vincent		MAINTEROT	Philippe	
PALAZZO	Éric		PROUTEAU	Nicolas	
TREFFORT	Cécile		STOUDER	Ghislaine	
VOYER	Cécile	2 ^{ème} Vice-Président	VINCENT	Alexandre	

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR Sciences Humaines et Arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 13 décembre 2017
Le Président de l'Université de Poitiers



Yves JEAN